

ARRETE N° 01 / 2010 / CSA / COMMISSION SPECIALISEE
« MEDICO-SOCIAL »

Service : Pôle Stratégie

Fixant la composition de la Commission spécialisée
« Médico-social » de la conférence de la Santé et de
l'Autonomie de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et
Saint-Martin

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE
DE SANTE DE LA GUADELOUPE,
SAINT BARTHELEMY ET SAINT MARTIN**

<<<>>>

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 1432-4, L.1434-3, L.1434.4 et L 1434-17.

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu le Décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon.

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon.

Vu le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Vu l'arrêté 01/2010/CSA fixant la composition de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Vu l'arrêté 02/2010/CSA portant rectification de la composition de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Après concertation entre les membres des collèges formant la Conférence de la Santé et de l'Autonomie, lors de la séance du 25 octobre 2010.

ARRETE

Article 1^{er} : La Commission spécialisée « Médico-social » de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie de la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin est composée ainsi qu'il suit :

Au titre du Collège 1 - Représentants des collectivités territoriales

Pour le Conseil Régional (1)

- Titulaire : **Mme M-Yveline PONCHATEAU-THEOBALD**, Conseillère Régionale
Suppléant : **Mme Josette BOREL-LINCERTIN**, Conseillère Régionale

Pour le Conseil Territorial de Saint Barthélemy (1)

- **Le Président du Conseil Territorial ou son représentant**

Pour le Conseil Territorial de Saint Martin ou son représentant (1)

- **Le Président du Conseil Territorial ou son représentant**

Pour le Conseil Général (1)

- **Le Président du Conseil Général ou son représentant**

Pour les groupements de communes (1)

- Titulaire : à déterminer
Suppléant :

Pour les communes (1)

- Titulaire : à déterminer
Suppléant :

Au titre du Collège 2 - Représentants des usagers de service de santé ou médico-sociaux

Pour les associations agréées de santé (2)

- Titulaire : **M. François LE MAISTRE**, France Alzheimer
Suppléant : **Mme Marie-Hélène EUGENIE**, France Alzheimer
- Titulaire :
Suppléant :

Pour les associations de retraités et personnes âgées (2)

- Titulaire : **M. BIDELOGNE**, Vice Président CODERPAG, Vice Président de la fédération des clubs des PA de Guadeloupe
Suppléant : **Mme Marie-George TOUVIN**, Présidente Ass. Retraités du Conseil Général de Guadeloupe
- Titulaire : **M. Bertin DINART**, Président de l'Association l'Ancre d'Or
Suppléant : **Mme Elvire EDOUARD**, Présidente Ass. Amis de la maison des aînés

Pour les associations des personnes handicapées dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée (2)

- Titulaire : à déterminer
Suppléant :
- Titulaire : à déterminer
Suppléant :

Au titre du Collège 3 - Représentants des conférences de territoire (3) (en attente)

- Titulaire : à déterminer
Suppléant :
- Titulaire : à déterminer
Suppléant :
- Titulaire : à déterminer
Suppléant :

Au titre du Collège 4 - Partenaires sociaux

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives (1)

- Titulaire : **M. Bruno MANIJEAN**, CGC
Suppléant : **M. Raoul LEBRAVE**, CGC

Pour les organisations professionnelles d'employeurs représentatives (1)

- Titulaire : **M. Alain GOMBAULD**, MEDEF
Suppléant : **Mme Béatrice SWIERKOWSKI**, MEDEF

Pour les organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants, et professions libérales (1)

- Titulaire : **M. Henry NAGAPIN**, Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre, Secrétaire au bureau, Clinique des Eaux-Claires
Suppléant : **M. Daniel, DRUMEAUX** Membre élu - Pharmacie Centre Médical Boisripeaux

Pour les organisations syndicales représentatives des entreprises et exploitants agricoles (1)

- Titulaire : **Mme Mauricia GRAVA-RANGASSAMY**, Chambre d'Agriculture
Suppléant : **M. Patrick GOTTE**, Chambre d'Agriculture

Au titre du Collège 5 - Représentants des acteurs de la cohésion sociale et de la protection sociale

Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité (1)

- Titulaire : **Mme Isabelle ROUIN**, Maison Saint-Vincent de Paul
Suppléant : **Mme Marie-Line LUDGER**, Maison Saint-Vincent de Paul

Pour la Mutualité française (1)

- Titulaire : **M. Désir ELIOT**, Mutualité française
Suppléant : **M. Pulchéry MATHURIN**, Mutualité française

Au titre du Collège 7 - Représentants des offreurs des services de santé

Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées (4)

- Titulaire : **M. Guy MEPHON**, Président Association EPHPHETA
Suppléant : **Mme Lina LABBE**, Directrice du SESSAD « René Haltebourg »
- Titulaire : **Mme Roberte HAMOUSIN-METREGISTRE**, Déléguée Régionale et Présidente ADSEA
Suppléant : **Mme Line CITEE-SABLON**, Directrice Générale ADSEA
- Titulaire : **M. François JEAN-MARIE**, Président ADAPEI
Suppléant : **M. Jean-Yves COQUILLAS**, Trésorier ADAPEI
- Titulaire : **M. Gilbert CONGRE**, DGS APAJH
Suppléant : **Mme Liliane LOBEAU**, Directrice ESAT Horizon

Pour les personnes morales gestionnaires d'institution accueillant des personnes âgées (4)

- Titulaire : **M. Sébastien TOURNEBIZE**, Clinique de Choisy – Centre Médical Renée Lacrosse
Suppléant : **Mme Claire CHARLES-DELAMOUR**, Alliance Antillaise Services Les Pervenches
- Titulaire : **M. Robert SILO**, Fondation Caisse d'Epargne pour la Solidarité, FEHAP
Suppléant : **M. Didier MARCHEGUAY**, FEHAP
- Titulaire : **M. Hélain SAHAI**, UNA Guadeloupe
Suppléant : **Mme Marie-Flore DORVILLE**, UNA Guadeloupe
- Titulaire : **M. Serge LAVEL**, Directeur du Centre Gérologie Raizet
Suppléant : **M. Dominique THEOPHILE**, Président du Conseil de surveillance Centre Gérologie Raizet

Pour les institutions accueillant des personnes en difficulté sociale (1)

- Titulaire : **M. Harry DIADO**, Association pour l'Aide à l'Enfance et à l'Adolescence, Directeur service des équipes prévention spécialisée et insertion
Suppléant : **M. Philippe ANGELE**, Association pour l'Aide à l'Enfance et à l'Adolescence Directeur Centre d'Accueil Spécialisé

Pour les Unions régionales des professionnels de santé (1)

- Titulaire : **Dr Simone SEJOR**, URMLG
Suppléant : **Dr Catherine BOURGEOIS**, URMLG

Au titre de la Commission spécialisée organisation des soins (2)

- Titulaire : à déterminer
Suppléant :
- Titulaire : à déterminer
Suppléant :

Article 2 : La Directrice Générale de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, Saint Barthélemy et Saint Martin est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Registre des Actes Administratifs.

Gourbeyre, le - 8 NOV. 2010

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé


Mireille WILLAUME